

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L’INTENSIFICATION ET
L’EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.